



ACTION 7

INTITULE : **action « Animation du programme LEADER+ »**

Objectif et rapport à la stratégie de développement

L'objectif de cette sous mesure est d'assurer la mise en œuvre et l'animation du programme Leader+ sur le territoire et permet de soutenir l'embauche du chargé de mission Leader+ pendant la durée du programme, ainsi que la participation éventuelle des agents de développement local du territoire dans le cadre d'une convention de mise à disposition (moyennant un coût financier) signée entre leur employeur et le Pays de la Déodatie.

Instruction des dossiers : juger de la pertinence et de l'opportunité lors de la prestation des actions par les porteurs de projets.

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :

- **Type d'opérations :** dépenses liées à l'animation du programme/action d'assistance technique :
 - Appui technique aux porteurs de projet,
 - Instruction des dossiers
 - Coordination des actions d'animation,
 - Actions de communication générale sur le projet,
 - Frais de suivi et de préparation de la programmation : comité de programmation, cellule technique ou autre permettant d'apprécier l'opportunité des actions,
 - La coordination des travaux de suivi et d'évaluation du programme Leader+,
 - La participation du Groupe d'action locale aux réseaux Leader+
- **Dépenses éligibles :**
 - Dépenses d'investissement :
 - * matériel informatique, mobilier, matériel de bureau/fournitures
 - * frais de communication : plaquettes, documents, supports de communication
 - Dépenses de fonctionnement :

Fonctionnement lié au poste de l'animateur Leader+ (et éventuellement des agents de développement par signature d'une convention bi-partite) :

 - * charges salariales (salaire(s), différentes charges, médecine du travail)
 - * frais de mission et de déplacement (frais de déplacement, assurance multirisque déplacements professionnels)
 - * frais administratifs
 - * frais de formation
 - * action d'information (journée de promotion, réunions)
 - * frais de participation aux réseaux Leader+
 - * charges structurelles
- **Taux maximum d'intervention FEOGA : 50%**

<i>Bénéficiaires :</i>		
	Evaluation du nombre : (à titre indicatif)	1
	Types	GAL du Pays de la Déodatie
Coordonnées du service ou de la structure chargé de La mise en œuvre de la sous-mesure :		Syndicat Mixte du Pays de la Déodatie, 67 rue de la Prairie, 88100 SAINT DIE DES VOSGES



ACTION 7

<i>Indications sur le montage financier :</i>		
Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations) :		6x48 333€
Taux d'intervention :	50 % maximum	
Régimes d'aides concernant cette mesure :		-

<i>Critères de suivi de la mesure :</i>		
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de la réalisation	Nombre d'opération attendue :	6
de résultats	Nombre de bénéficiaires ultimes (porteurs projets) accompagnés	100 à 150

Eléments concernant le caractère durable et transférable de la mesure : (si possible)

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
290 000	145 000	145 000	0

Chiffres en euros